Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260121-2026_01_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

23/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	22
Absents représentés	3
Absents	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le quinze janvier deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESILLE Nathalie à Mme COLLIN Anne-Marie, M. CHARLIER Thierry à Mme PANNETIER Evelyne, Mme BIARDEAU Anne-Sophie à M. GENTILLEAU Damien ;

Secrétaire de séance : Mme COLLIN Anne-Marie ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*25*	*0*	*0*	*0*

2026-01-06 - SUBVENTIONS - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'aménagement de la rue Charles Brisou

Rapporteur : Loïc BLOUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la circulaire préfectorale du 5 novembre 2025 précisant les modalités d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

Vu la délibération n°2025.09.66 validant l'avant-projet pour le réaménagement de la rue Charles Brisou pour un coût global prévisionnel estimé à 1 102 000 € TTC.

La commune souhaite solliciter une subvention via le dispositif de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026 pour le réaménagement de la rue Charles Brisou.

Pour les opérations d'équipements de sécurité en entrée de bourg, le plafond de dépenses éligibles à la DETR est de 300 000 € HT, et porte sur l'installation et préparation de chantier, terrassements, voiries et bordures, mises à niveau, signalisation, mobilier de sécurité, mobilier et parking PMR, stationnements pour bus scolaires.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260121-2026_01_06-DE

Après retraitement des dépenses inéligibles, telles que les dépenses d'assainissement, d'éclairage public, d'espaces verts ou encore de frais d'huissier ou frais de notaire, Il est proposé de soumettre le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses	montant HT	Recettes	Montant
maîtrise d'œuvre, études préalables et diagnostics	54 635	DETR 30% (plafonné à 300k€ de travaux éligibles)	90 000
travaux	621 133	amendes de police	7 946
Acquisition foncière	8 800	Autofinancement*	586 621
DEPENSES	**684 567**	**RECETTES**	**684 567**

**Par ailleurs la commune sollicitera un fonds de concours auprès du Pays de Chateaugiron Communauté sur les dépenses des liaisons douces et pistes cyclables.*

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 12 janvier 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER l'opération telle que présentée ci-dessus ;
- D'ARRETER les modalités de financement exposées ci-dessus ;
- DE SOLLICITER de l'Etat une subvention au titre de la DETR pour les travaux d'aménagement de la rue Charles Brisou

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Anne-Marie COLLIN